



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023014

Domaine : 7.5.2

Date de convocation : 10 février 2023

Date de l'affichage : 10 février 2023

Date d'affichage de la délibération : 17 février 2023

Objet : 14 – Subventions aux classes de découverte – Année scolaire 2022/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE (à partir de 20h41), Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Christine CAVRO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE (à partir de 21h05), Frédérick TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h30), Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Chantal BAGGIO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (jusqu'à 20h41)
- Madame MERIZIO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ (jusqu'à 21h05)
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES (jusqu'à 20h30)
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Madame Evelyne DEL PRETE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 27 (jusqu'à 20h30), 28 (à partir de 20h30), 29 (à partir de 20h41), 30 (à partir de 21h05)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Alexandre KARADJINOV, adjoint au maire chargé de l'Education,

VU la loi 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau Municipal,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20230216-2023014-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

VU l'avis de la Commission Education,

CONSIDERANT les crédits qui seront ouverts au budget primitif de l'exercice 2023,

CONSIDERANT que la volonté de la municipalité de faciliter les départs de classes de découverte dans les écoles élémentaires par le versement d'une subvention aux coopératives scolaires,

CONSIDERANT que le montant de cette subvention s'élève à 65 euros par enfant dans la limite de deux classes par école élémentaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de l'attribution de subventions aux classes de découverte aux coopératives des écoles pour un montant total de 10 075,00 euros selon la répartition suivante :

<b>Clef de répartition de l'aide : 65 € par enfant limitée à 2 classes</b>			
Le Grillon	22 AU 26/04	58	3 770 €
Pablo Neruda	12 AU 14/06	47	3 055 €
Les Dix Arpents	4 AU 07/04	50	3 250 €

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France